

Documentation

Ours

préparé à la demande
de l'Office fédéral de
l'environnement, des forêts et
du paysage (OFFEFP)

Documentation ours

Juin 1999

Chère lectrice, cher lecteur,

Au mois de mai de cette année, deux ours provenant de Slovénie ont été relâchés dans le massif de la Brenta dans les Alpes italiennes, afin de renforcer la population locale relictuelle. D'autres lâchers sont d'ores et déjà planifiés pour les années à venir. Le massif de la Brenta est située à 50 km des Alpes grisonnes à peine - ceci se situe largement dans le domaine atteignable par un ours en dispersion. Il n'est pas exclu qu'un ours ne parvienne sur sol suisse tôt ou tard. Nous allons donc devoir nous préoccuper de ce grand prédateur également. Nous avons besoin d'informations objectives au sujet de son écologie, du statut de ces populations en Europe et également des dégâts qu'il peut causer et des moyens de prévention existants. Ce document contient plusieurs brèves contributions sur la thématique de l'ours brun:

- **Ours brun et espèces voisines**
- **Moeurs**
- **Répartition en Europe**
- **Histoire de l'ours en Suisse**
- **Retour dans les Alpes: toile de fond et chronologie des événements**
- **Dégâts dus à l'ours et moyens de prévention**
- **Les ours sont-ils dangereux?**
- **Protection légale et gestion en Europe et en Suisse**

Tous les articles sont brefs - de manière à ce qu'ils donnent une rapide vue d'ensemble - et donc incomplets. Pour un aperçu plus complet, il est indispensable de se pencher de façon approfondie sur la thématique de l'ours. Vous pouvez également obtenir auprès du KORA des contributions et des références bibliographiques concernant les autres prédateurs indigènes.

Qu'est ce que le KORA?

Le KORA est un acronyme pour "Koordinierte Forschungsprojekte zur Erhaltung und zum Management der Raubtiere in der Schweiz" (Projets de recherche coordonnés pour la conservation et la gestion des prédateurs en Suisse). Au sein du KORA sont réunis divers projets de recherche appliqués qui concernent des aspects de coexistence entre les prédateurs et l'homme. Ceci s'applique en particulier aux grandes espèces, autrefois exterminées, comme le lynx, le loup ou l'ours, dont le retour représente un sujet entraînant d'importantes controverses. Ces projets concernent également de plus petites espèces, telles que le renard qui s'observe actuellement souvent jusque dans les centres urbains. La tâche du programme KORA réside dans la mise au point de bases scientifiques pour trouver des solutions utilisables en rapport aux problèmes actuels liés à la conservation et à la gestion des prédateurs.

Le mandant principal du programme KORA est l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP). Certains cantons, ainsi que des fondations des milieux scientifiques et de la protection de la nature sont également impliqués dans divers modules.

L'information fait également partie des tâches nécessaires à la réalisation de projets de recherche. Nous nous efforçons de donner des informations objectives et actuelles au sujet des prédateurs dans un paysage cultivé, ou d'orienter sur les sources s'y relatant. Dans l'équipe qui constitue le programme KORA on trouve surtout des biologistes mais également des personnes ayant des formations vétérinaires, en géographie, en foresterie, en agronomie ou commerciales.

Vous pouvez nous atteindre à l'adresse suivante:
Notre numéro de téléphone est le:
Notre numéro de Fax est le:
Notre adresse Email:

Thunstrasse 31, CH-3074 Muri,
031 951 70 40
031 951 90 40
info@kora.ch

Ours brun et espèces voisines

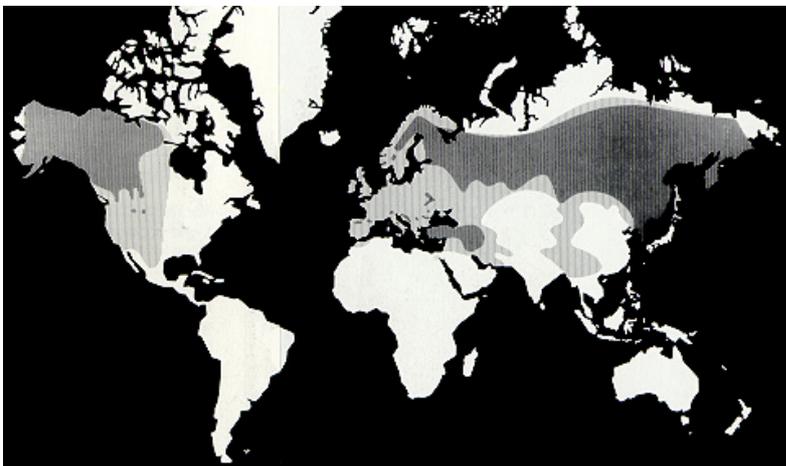
L'ours brun (*Ursus arctos*) se situe parmi les grands prédateurs qui possède la plus vaste répartition mondiale naturelle. Ses bonnes capacités d'adaptation lui ont permis d'exploiter des milieux très différents: des forêts de toutes sortes, des steppes, des milieux de montagne dépourvus d'arbres, la toundra arctique. Cette espèce a colonisé la quasi totalité de l'hémisphère nord des toundras arctiques aux milieux subtropicaux.

L'ours brun fait partie de la famille des ours (*Ursidae*), dont les ancêtres descendent de petits mammifères prédateurs arboricoles apparus il y a 25 millions d'années. Les espèces qui ont évolué à partir de ces formes sont des plantigrades - comme l'homme. Elles ont un aspect lourd, des oreilles rondes, des yeux orientés vers l'avant, un moignon de queue et une dentition de carnivore qui est cependant modifiée pour la consommation de végétaux.

L'ours brun a pour ancêtre direct l'ours étrusque (*Ursus etruscus*). Ce dernier a également pour descendant l'ours des cavernes (*Ursus spelaeus*), un contemporain des hommes de Neandertal qui était 2 à 3 fois plus grand que l'ours brun actuel. *Ursus arctos* est représenté par plusieurs sous-espèces, qui se différencient en particulier par leur taille. Celles qui habitent les régions froides sont généralement plus grandes et plus lourdes. C'est le grizzly (*Ursus arctos horribilis*) et l'ours de Kodiak (*Ursus arctos middendorffii*) qui sont les plus grands. Ces deux sous-espèces se trouvent en Amérique du Nord. L'ours de Kodiak atteint une taille maximale de 3 mètres lorsqu'il se dresse sur ses pattes postérieures et il pèse près de 600 kg. L'ours de Kodiak atteint de telles tailles surtout en raison de sa nourriture riche en protéines: les individus souvent pris en photo pêchant les saumons qui remontent les rivières lors de la fraie appartiennent à cette espèce.

Les femelles de l'ours brun européen atteignent un poids de 75 à 160 kg, les mâles de 120 à 350 kg. La constitution massive de l'ours brun est trompeuse, car en fait il peut être très vif. Sur de courtes distances, l'ours brun peut atteindre des vitesses de 50 km/h. Il est de plus habile pour grimper aux arbres et pour la nage. Tous les organes des sens sont très développés, en particulier l'odorat et l'ouïe. Lorsque le vent souffle dans la bonne direction, un ours peut sentir l'odeur d'un cadavre à plusieurs kilomètres.

L'ours brun est l'une des espèces les plus intelligentes du règne animal. Il est très curieux et montre une grande capacité d'apprentissage. Les comportements acquis jouent un rôle important. Chaque animal étant influencé par ses propres expériences, les comportements de différents individus peuvent être très variables. Dans les régions où ils sont fréquemment dérangés, les ours ont une activité crépusculaire ou nocturne. Dans les zones non habitées, ils sont également actifs de jour.



Aire de répartition initiale (toutes les surfaces hachurées) et actuelle (surfaces sombres) de l'ours brun.

A côté de l'ours brun, les espèces suivantes font également partie de la famille des Ursidae:

L'ours blanc (Ursus maritimus)

L'ours blanc est le seul carnivore spécialiste de la famille. Il capture principalement des phoques. Dans les années cinquante, les effectifs mondiaux de cette espèce étaient au plus bas. Les populations ont augmenté de façon marquée depuis qu'une limitation radicale de la chasse a été introduite. Un réchauffement climatique au niveau de la planète pourrait représenter une menace pour l'ours blanc, car les habitats qui lui sont favorables seraient ainsi fortement diminués.

L'ours noir nord américain ou Baribal (Ursus americanus)

L'ours noir est exclusivement représenté sur le continent américain. Il est fortement lié aux forêts. Il se nourrit de tout ce que lui offre la forêt, mais surtout de végétaux. L'ours noir est l'espèce d'ours la plus commune d'Amérique, bien plus que le grizzly.

L'ours à lunettes (Tremarctos ornatus)

De tous les ours, l'ours à lunettes est celui qui descend le plus au sud. Il habite les forêts tropicales des Andes. L'ours à lunettes est l'une des espèces de mammifères les plus menacées au niveau mondial.

L'ours des cocotiers (Helarctos malayanus)

L'ours des cocotiers est, avec son poids de 50 kg, le nain de la famille. C'est un grimpeur habile habitant les forêts tropicales situées proche de l'équateur. Il se nourrit de végétaux et d'insectes. Ses effectifs sont en réduction.

L'ours à collier (Ursus thibetanus)

Ses habitats de prédilection sont les montagnes parsemées de rhododendrons en populations denses du nord de l'Inde, de Chine et du Japon. On le trouve jusqu'à des altitudes de 4000 m. Ses effectifs sont en réduction.

L'ours lippu (Melursus ursinus)

"Baloo" dans "le livre de la jungle" de Rudyard Kipling est un ours lippu. Cette espèce se rencontre dans le sous-continent indien et se nourrit principalement de termites, que l'ours aspire hors de leurs galeries grâce à son museau allongé en trompe. Ses effectifs diminuent rapidement.

Le grand panda (Ailuropoda melanoleuca)

Pour le grand panda, les liens de parenté avec les autres ours ne sont pas très clairs. C'est un marginal parmi les ours, mais il ne s'approche d'aucun autre groupe d'espèces plus que des Ursidae. Actuellement, ce sont encore 850 à 1100 individus au plus, qui vivent dans les forêts de bambous en Chine. Malgré une protection rigoureuse, l'espèce est principalement menacée par la disparition de milieux favorables et de leur base alimentaire - le bambou.

Moeurs

Au niveau taxinomique, l'ours brun fait partie des mammifères carnivores. Cependant, ses habitudes alimentaires ne correspondent pas à ce qualificatif: la plus grande espèce de prédateur terrestre est principalement végétarienne. Au niveau des comportements territoriaux et sociaux, l'ours est également marginal par rapport aux grands prédateurs européens.

Régime alimentaire

Trois quarts de ses besoins alimentaires sont couverts par des végétaux. Un ours brun n'est jamais en équilibre au niveau énergétique: soit il prend rapidement du poids, soit il maigrit. Son appétit est important surtout à la fin de l'été et en automne. A cette période, il faut constituer les réserves de graisse pour l'hiver. Un ours adulte doit alors consommer jusqu'à 20'000 kcal par jour. Ceci représente par exemple 30 kg de pommes. A cette époque, la nourriture est constituée principalement de fruits d'essences arborescentes - glands, fâines et également châtaignes dans les forêts du sud - et de toutes sortes de baies. L'ours se retire dans ses quartiers d'hiver avec des réserves de graisses qui représentent environ un tiers du poids total.

Lorsqu'il quitte sa tanière au printemps, l'ours ne ressent encore aucune envie de manger. L'appareil digestif doit être réactivé lentement. De toute façon, il n'y a encore pas beaucoup de nourriture exploitable. A cette époque, ce sont avant tout des racines et des herbes (ail des ours) qui sont consommées. Les cadavres d'ongulés qui ont succombé à l'hiver sont également les bienvenus. Les protéines animales sont également collectées sous forme d'insectes. L'ours ne pratique cependant quasiment pas la chasse. Seuls les individus vivant en Scandinavie ou les ours nord-américains capturent régulièrement des animaux sauvages, en particulier des élan juvéniles. Localement, les cultures, les déchets et les dépôts de nourriture (charnier) réservés à l'ours peuvent jouer un rôle important pour l'alimentation.

L'hibernation

L'hibernation, chez l'ours, représente tout un phénomène. Les animaux s'abstiennent de boire et de manger durant des mois. Pour survivre, ils brûlent leurs réserves de graisses. Les mères fournissent en plus le lait, constitué d'un tiers de graisse, pour les jeunes. Il n'y a pas de production de crottes ni d'urine. L'organisme est capable de recycler l'urée produite par le corps. L'azote contenu dans cette substance est intégré à des acides aminés, les éléments de base pour la formation de nouvelles protéines. Leur dégradation produit du glucose, un composé qui fournit de l'énergie.

Lors de l'hibernation les fonctions métaboliques sont moins réduites que chez la marmotte par exemple. Bien que le coeur ne batte que 8 fois par minutes, au lieu de 40, la température corporelle ne descend que de 5 degrés. Lorsque les conditions sont douces, les ours peuvent quitter leur tanière pour de brèves excursions, ce qui permet occasionnellement de trouver leurs traces dans la neige même au milieu de l'hiver. L'hibernation est plus marquée dans les territoires du nord qu'au sud.

Les comportements territoriaux

L'ours vit en solitaire dans des domaines vitaux dont la taille peut varier fortement selon la disponibilité alimentaire. En Suède, les mâles exploitent des territoires de 1600 km², alors qu'en Croatie ils occupent 130 km². Les femelles ont des domaines vitaux plus petits. En Suède, les dimensions relevées sont de 225 km² et en Croatie de 60 km². Contrairement au lynx et au loup, qui occupent des territoires de tailles similaires, l'ours n'est pas territorial: il tolère des congénères du même sexe dans l'espace qu'il occupe. En tant qu'animal principalement végétarien, il ne doit pas défendre un territoire de chasse propre, contenant suffisamment d'ongulés. Il ne doit pas non plus éloigner des concurrents de peur que leurs proies ne deviennent plus craintives. Il peut se permettre d'avoir une structure d'occupation de l'espace plus souple, qui autorise par exemple des concentrations d'individus dans des régions ayant temporairement une disponibilité alimentaire élevée, par exemple lors de la fructification des chênes ou

des hêtres. L'ours de Kodiak se situe à nouveau à l'extrême, par ses rassemblements d'individus qui pêchent des saumons lors de leurs migrations.

Au nord-ouest de la Norvège, on trouve 0,5 ours vivant sur une surface de 1'000 km² - la taille du canton de Thurgovie. Au centre de la Suède, il y en a 20 à 25 et en Roumanie 100 à 200 pour la même surface.

Reproduction et mise bas

Les accouplements ont lieu entre les mois de mai et de juillet. Le développement embryonnaire est stoppé peu après la fécondation. C'est seulement à la fin novembre que se termine le repos ovulaire. La durée de gestation effective dure alors encore de 6 à 8 semaines. Les naissances ont lieu en janvier/février. Une portée comprend 2 à 3 jeunes. Ils sont très nidicoles, plus proches du fœtus que du nouveau né. A la naissance, ils pèsent environ un demi kilo. Si on avait chez l'homme le même rapport entre le poids de la mère et les nouveau-nés, un nourrisson pèserait environ 300 grammes à la naissance. C'est au printemps - entre avril et mai - que les oursons quittent pour la première fois la tanière. Rapidement, ils suivent leur mère pour de vastes randonnées. Ils resteront encore longtemps ensemble. La période d'émancipation arrive en général après 1 an ½ à 2 ans ½. Une femelle peut ainsi mettre bas au mieux tous les 2 ans.

Une fois séparé de leur mère, se sont avant tout les jeunes mâles qui dispersent sur de longues distances. Des distances de 300 km, à vol d'oiseau, ont déjà été observées entre le lieu de naissance et la localisation du nouveau territoire. Les animaux qui ont survécu à la période critique de la croissance peuvent atteindre un âge de 20 à 25 ans.

Les habitats

Alors que l'ours occupait initialement autant les zones ouvertes que les forêts, les populations actuelles sont fortement liées aux vastes surfaces boisées, peu habitées par l'homme et généralement montagneuses.

- *La disponibilité alimentaire* représente évidemment une condition décisive pour garantir l'existence d'une population viable d'ours. La présence de l'ours est favorisée par une végétation riche en baies, par des peuplements importants de chênes et de hêtres, par des populations importantes d'abeilles, de guêpes et de fourmis et par des effectifs élevés de gibier. Les populations d'ours les plus importantes en Europe sont d'ailleurs observées dans les forêts de chênes et de hêtres des Carpates et des Alpes Dinariques (Balkans).
- Les possibilités d'éviter les rencontres avec l'homme sont tout autant importantes que la disponibilité alimentaire. Le besoin de *couverts* est basé sur une habitude à être chassé depuis plusieurs milliers d'années. De tels couverts sont disponibles en particulier dans les vastes forêts tranquilles, contenant un sous-bois dense.
- Finalement, la disponibilité de *tanières* peu accessibles pour l'hibernation représente également une ressource indispensable. Le moindre dérangement à proximité du site d'hibernation peut réveiller un ours et éventuellement le pousser à quitter la tanière. Ceci peut être fatal en particulier pour une femelle accompagnée par des jeunes: il arrive en effet qu'ils soient abandonnés.

Répartition en Europe

Autrefois, l'ours brun était présent dans toute l'Europe. Seules certaines îles - Sardaigne, Corse, Irlande et Islande - ne présentent pas d'indices de présence. L'augmentation des populations humaines, la déforestation à grande échelle et surtout les persécutions directes ont conduit les populations d'ours bruns à l'extinction dans la majeure partie de son ancienne aire de répartition. Grâce à diverses mesures de protection, certaines populations ont connu un nouvel essor ces dernières décennies. Les effectifs totaux pour l'Europe s'élèvent actuellement à 50'000 animaux.

Actuellement, l'ours brun occupe une surface de 2,5 millions de km² en Europe. Ceci représente quand même un petit quart de la surface totale du continent. Rien que dans la partie européenne de la Russie, l'on trouve environ 36'000 ours sur une surface de 1,7 Mio km². La population russe est reliée à la population asiatique à l'est de l'Oural. Ce territoire d'un seul tenant, qui va jusqu'en Sibérie et en Chine, contient la plus grande population continue d'ours du monde. En dehors de la Russie, il ne subsiste que 14'000 individus et la surface colonisée ne représente plus qu'un petit dixième de la surface totale.

Les populations de l'est et du nord étaient généralement stables voire même en augmentation durant ces dernières décennies. L'augmentation la plus marquée s'observe en Scandinavie - Suède, Norvège - où les effectifs d'ours brun augmentent actuellement de 10 à 15% par année.

Illustration:

Répartition actuelle de l'ours brun en Europe



L'évolution dans le futur est cependant incertaine, surtout pour les populations de l'Europe de l'est. Les problèmes à venir pourraient être les suivants:

- l'intensification des conflits avec des intérêts humains, en particulier l'élevage du petit bétail. Ceci pourrait conduire à des tirs illégaux. Ces conflits sont inévitables partout où les problèmes liés aux indemnités des dégâts dus aux ours ne sont pas, ou pas suffisamment, résolus;
- la construction exagérée de nouveaux axes de trafic qui morcellent les milieux favorables aux ours et divisent les effectifs en groupes isolés;
- l'augmentation de l'accessibilité, en particulier pour les activités touristiques, des territoires favorables aux ours, qui étaient jusqu'alors peu dérangés;
- l'exploitation des forêts orientée sur le profit, qui va entraîner une perte de la valeur des habitats favorables aux ours et une augmentation des dérangements.

Pour les populations de l'Europe de l'ouest, qui sont petites ou même très petites, la tendance est presque partout à la diminution. Les populations relictuelles des Pyrénées et du Trentin n'ont aucune chance de survie, si des mesures de renforcement par des lâchers ne sont pas entreprises. C'est pourquoi, 3 ours ont déjà été relâchés en 1996 et 1997 dans les Pyrénées centrales. La même mesure va également être prise dans le Trentin.

Les populations d'ours en Europe

| Populations | effectifs* | Pays | effectifs* | statut |
|--|------------|----------------------------|-------------|--------|
| Europe du nord-est | 37'500 | Russie (partie européenne) | 36'000 | +? |
| | | Finlande | 800-900 | = |
| | | Estonie | 440-600 | = |
| | | Biélorussie | 250 (120 ?) | ? |
| | | Norvège | 8-21 | = |
| | | Lettonie | 20-40 | =? |
| Scandinavie | 1'000 | Suède | 1'000 | + |
| | | Norvège | 18-34 | + |
| Carpatés | 8'100 | Roumanie | 6'600 | - |
| | | Ukraine | 400 (970 ?) | - |
| | | Slovaquie | 700 | + |
| | | Pologne | 100 | = |
| | | République Tchèque | 2-3 | ? |
| Monts Rila et Rhodope | 520 | Bulgarie | 500 | - |
| | | Grèce | 15-20 | - |
| Chaîne de la Stara Planina | 200 | Bulgarie | 200 | - |
| Alpes Dinariques (Balkans) – Alpes de l'est | 2'800 | Bosnie-Herzégovine | 1'200 | -? |
| | | Yougoslavie | 430 | -? |
| | | Croatie | 400 | = |
| | | Slovénie | 300 | = |
| | | Grèce | 95-110 | - |
| | | Macédoine | 90 | = |
| | | Albanie | 250 | = |
| | | Autriche | 23-28 | + |
| | | Italie | ? | + |
| Alpes du sud, Trentin | 3-4 | Italie | 3-4 | - |
| Apennin | 40-80 | Italie | 40-80 | ? |
| Monts Cantabriques ouest | 50-65 | Espagne | 50-65 | - |
| Monts Cantabriques est | 20 | Espagne | 20 | - |
| Pyrénées ouest | 6 | France | 3-4 | - |
| | | Espagne | 1-2 | - |
| Pyrénées centrales | 5 | France | 5 | ? |

*: estimation grossière; +: en augmentation; =: stable; -: en diminution ? : tendance inconnue
(tiré de: Council of Europe: Final Draft Action Plan for Conservation of the Brown Bear (*Ursus arctos*) in Europe, 1999)

Histoire de l'ours en Suisse

Le 1^{er} septembre 1904, sur le haut des pentes raides du Piz Pisoc, du côté orienté vers la vallée de Scarl, les chasseurs grisons Jon Sarott Bischoff et Padruot Fried étaient sur la piste des chamois lorsque un ours s'approcha d'eux à l'improviste. Le droit au premier tir revenait au chasseur le plus âgé, Padruot Fried, mais son fusil ne fonctionna pas. C'est ainsi que Jon Sarott Bischoff entra dans l'histoire comme le dernier chasseur à avoir abattu un ours sur sol suisse.

Cet acte a mis fin à la chasse à l'ours aux Grisons, sans pour autant que l'espèce n'ait totalement disparu. Lors d'une promenade dans le Val Lavirun deux gymnasiens de Coire ont pu observer une femelle accompagnée de 2 juvéniles au mois d'août 1919. Chr. Tarnutzer, maître de sciences naturelles et l'un des meilleurs connaisseurs de la faune des Grisons de l'époque, écrit à ce sujet, dans un rapport détaillé traitant de cet événement: "Ainsi, nous pouvons affirmer aujourd'hui, que l'ours brun est représenté dans l'inventaire zoologique du Parc National Suisse et de ses environs". Cependant, ses espoirs que l'ours trouverait un asile dans le Parc National se sont avérés illusoires. La dernière observation d'ours en Suisse date de 1923.

C'est ainsi que s'est terminée une évolution qui prend ses racines à la fin du Moyen Age. A l'époque préhistorique, l'ours brun était encore distribué sur l'ensemble du pays, à l'exception des régions situées en dessus de la limite de la végétation. Kurt Eiberle a reconstitué l'histoire de l'extermination de l'ours brun en Suisse d'après près d'un millier de notes relatant des tirs d'ours qu'il a repris de chroniques provenant de Suisse et des régions avoisinantes d'Allemagne, de France, d'Italie et d'Autriche:

- Vers 1500 l'ours brun est presque absent de la totalité du Plateau, qui est déjà entièrement colonisé par l'homme et largement déboisé. Entre les populations du Jura et celles des Préalpes et des Alpes on observe un vide qui s'étend du lac de Constance au lac Léman.
- Entre 1500 et 1800, l'espèce disparaît des derniers îlots favorables du Plateau, qui avaient subsisté surtout en Suisse romande.
- Entre 1800 et 1850, les derniers individus du nord des Alpes sont tués. Au milieu du 19^{ème} siècle, les effectifs de l'Oberland bernois, des Alpes valaisannes et de l'ouest des Alpes tessinoises étaient tellement affaiblis qu'ils se sont totalement effondrés en 50 ans. La population jurassienne a diminué jusqu'à un effectif relictuel qui se limitait à l'ouest du Jura vaudois. L'espèce ne subsistait plus que dans les Grisons et dans l'est des Alpes tessinoises.
- L'apparition de nouveaux fusils, plus maniables et plus précis, augmente encore le nombre d'ours tirés dans cette dernière région. Au Tessin, dans la région de Lugano, le dernier ours est tiré en 1891, dans le Misox en 1898 et dans la Veltline en 1902. Au début de ce siècle, l'espèce n'est plus présente que dans une petite zone au sud-est de la Suisse en basse Engadine, dans les régions du Val Müstair et du Val dal Spöl.

La disparition d'habitats favorables, notamment par le déboisement à grande échelle, et les persécutions directes exercées par l'homme ont conduit l'ours à l'extinction. Les ours ne se reproduisent que lentement. Les femelles atteignent leur maturité sexuelle à 3 ans, les mâles à 5 ans environ. Une femelle met bas de 2 à 3 jeunes qui l'accompagnent durant 1,5 à 2,5 années. Pour une espèce qui n'a pas d'ennemis naturels et une longue espérance de vie, un taux de reproduction aussi réduit suffit au maintien des effectifs. De plus, comme les besoins en espaces sont élevés et qu'en conséquence les densités sont faibles, l'espèce est très sensible aux persécutions humaines. Entre 1850 et 1860, 37 individus ont été tirés dans le canton des Grisons. Lors des décennies suivantes, ce sont 31 puis 26 animaux qui ont été prélevés. La population d'ours des Grisons n'est pas parvenue à compenser de telles pertes par des naissances, ceci d'autant plus qu'elle était de plus en plus morcelée.

La discussion visant à savoir si un retour de l'espèce était désirable a déjà commencé peu après son extermination définitive. Stefan Brunies, originaire de la basse Engadine et co-fondateur de la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature (LSPN), a exprimé en 1936 son espoir d'une recolonisation naturelle de la région du Parc National par le Tyrol du sud. Ceci d'autant plus que les milieux de protection de la nature en Italie se battaient alors énergiquement pour la protection de l'ours, ainsi que pour la création d'une vaste réserve. Cependant, rien ne se produisit.

Plus tard, le directeur du jardin zoologique de Zurich, Heini Hediger, plaidait pour la réintroduction de l'ours en Suisse, dans une région adéquate. Dans les années 60, le WWF suisse, qui venait d'être fondé, a formé un comité ours en vue de définir d'éventuels projets. Il fut planifié de lâcher des animaux provenant de zoos, comme cela avait été effectué expérimentalement dans le Trentin (I). L'expérience échoua. Les individus réintroduits mendiaient devant les hôtels, fouillaient dans les décharges ou apparaissaient en plein jour dans les villages en terrifiant les habitants. Il fallut les recapturer. La morale de cette histoire est que les animaux provenant de zoos, qui ont perdu leur crainte de l'homme, ne sont pas adaptés à un retour à la vie sauvage. Seuls la capture et le lâcher d'animaux sauvages sont adaptés à de telles mesures.

L'augmentation des effectifs d'ours dans les Balkans et les Carpates, ainsi que le développement de méthodes de capture nouvelles a relancé l'idée d'une recolonisation artificielle. A la fin des années 80, le WWF a mandaté le zoologue et expert des ours Hans Roth pour établir un rapport portant sur la valeur de diverses régions de Suisse comme habitat pour l'ours. Roth a déclaré comme potentiellement favorables notamment la région du Grand Risoux dans le Jura vaudois avec des zones d'expansion allant sur le Jura français, ainsi que le Val Onsernone et le Centovalli au Tessin, qui sont en relation avec des régions fortement boisées et proches de l'état naturel des Alpes piémontaises.

Pourtant, le projet a été enterré. Aujourd'hui, une recolonisation artificielle de l'ours brun en Suisse n'est plus en discussion. D'un autre côté, les réintroductions effectuées dans le Trentin augmentent la probabilité d'une immigration naturelle. On sait, sur la base d'autres projets de réintroduction, que les individus qui sont déplacés dans de nouveaux territoires peuvent avoir un comportement erratique. Hors, la zone située entre le Trentin et les Alpes grisonnes est entièrement montagneuse, fortement boisée et proche de l'état naturel. Le Parco nazionale dello Stelvio, qui borde directement notre parc national, représente une grande partie de cette région. La distance séparant le Trentin du parc national suisse est d'à peine 50 km. Ceci se situe donc largement à la portée d'un individu en dispersion.

A moyen terme cependant, la présence de l'ours brun en Suisse se réduira à des passages occasionnels. Dans un futur proche, on ne peut pas s'attendre à l'établissement d'une petite population capable de se reproduire.

Retour dans les Alpes: toile de fond et chronologie des événements

Au début du 19^{ème} siècle, l'ours brun habitait encore tout l'arc alpin. Au début du 20^{ème} siècle, il avait déjà presque été exterminé partout. Des populations isolées ont survécu dans les Alpes savoyardes (F) jusqu'à environ 1940, ainsi que dans le Trentin (I) jusqu'à aujourd'hui. Depuis quelques années cependant, la recolonisation des Alpes a lieu depuis les Balkans.

Le retour de l'ours brun dans les Alpes est un phénomène naturel qui se dessine déjà depuis quelques décennies. Ce retour a pour origine la protection et la consolidation de la population dinarique dans les Balkans (voir la feuille "Répartition en Europe"), notamment des effectifs slovènes.

La population d'ours bruns de Slovénie a atteint son niveau le plus bas avant la première guerre mondiale. A cette période on estime l'effectif à 30 à 40 individus. En 1935, l'espèce a été mise sous protection au sud et au sud-ouest du pays. Ceci et d'autres mesures - périodes de chasse et de protection généralisées à tout le pays (1953), interdiction de l'emploi d'appâts empoisonnés (1962) - ont permis à la population slovène d'augmenter à nouveau: elle s'élève à environ 300 individus actuellement. La densité de population dans la zone centrale de distribution est relativement élevée, en particulier grâce aux mesures de conservation et au nourrissage.

L'évolution dans les autres régions de l'ex-Yougoslavie s'est effectuée de manière similaire. L'ensemble de la population dinarique a augmenté continuellement durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle et s'élève actuellement à près de 2'800 individus.

Durant le 20^{ème} siècle, chaque décennie a vu des cas d'individus isolés, généralement de jeunes mâles, migrant de Slovénie vers les Alpes autrichiennes. Le nombre de ces observations est en augmentation. Le cas de l'ours de Ötscher, qui s'est établi en 1972 dans la région des Alpes de la basse Autriche et de la Styrie à 250 km à vol d'oiseau de son lieu de naissance, est devenu légendaire. Il représente en quelque sorte l'initiateur du projet de recolonisation qui a débuté en 1992 et 1993 avec le lâcher dans la région du Ötscher-Dürrenstein de 2 femelles et d'un mâle provenant de Slovénie.

La disposition prise en 1991, selon laquelle les animaux qui migrent en direction des Alpes sont protégés durant toute l'année, représente un pas décisif pour l'expansion vers le nord de la population slovène. Depuis, il s'est établi en Autriche une population de 23 à 28 individus répartis entre la basse Autriche et la Styrie, avec 13 à 16 individus, et en Carinthie avec un effectif un peu moins élevé. L'espèce a également pris pied dans la région de Tarvisio qui se partage entre la Slovénie, l'Italie et l'Autriche. En 1998/1999, un individu aurait également hiberné dans la région de Belluno dans les Dolomites.

L'évolution future de la population des Alpes de l'est dépend surtout du maintien de la liaison avec la population dinarique. Les ours qui dispersent vers le nord en provenance de la Slovénie rencontrent de plus en plus d'obstacles difficiles à surmonter. Le développement du réseau routier en Slovénie avance rapidement. Des ours se font écraser quasiment chaque année sur des routes et des autoroutes qui sont généralement récentes. Ces voies de circulation coupent des corridors de migration.

L'expansion le long de la bordure des Alpes vers l'ouest est également largement bloquée pour les mêmes raisons. Dans ce cas, la migration s'arrête en général au niveau de l'autoroute du Brenner. Celle-ci s'étend sur presque 200 km, le plus souvent en surface directement au niveau du sol, au fond des vallées de l'Isarco et de l'Adige, jusqu'à la plaine du Pô. Des indices de présence d'ours ont déjà été observés à l'est de l'autoroute, mais jamais à l'ouest.

Ce problème pourrait être atténué avec la construction de passages à faune.

Dégâts dus à l'ours et moyens de préventions

L'attirance de l'ours pour le miel est légendaire. Cependant, il capture occasionnellement aussi des animaux domestiques. Les moutons qui pâturent sans la surveillance d'un berger ou d'un chien sont particulièrement vulnérables. Le retour de l'ours dans les Alpes entraîne pour l'élevage du moutons des problèmes similaires à ceux rencontrés avec le retour du loup.

Dans les cas où les moutons sont surveillés par des bergers et des chiens et parqués dans des étables pour la nuit, les pertes restent réduites. Ceci est réalisé par exemple dans les Carpates ou dans l'Apennin en Italie, d'où les grands prédateurs n'ont jamais disparus et où les méthodes d'élevage du petit bétail sont restées traditionnelles. Dans les Alpes cependant, l'habitude du libre pâturage, où les moutons restent sans surveillance, s'est établie durant la période où les prédateurs ont été absents. L'élevage du mouton est similaire en Norvège. Dans ce pays, ce sont 2 millions de moutons qui pâturent sans surveillance généralement en forêt. Les 25 à 50 ours que compte la Norvège ont prélevé 1821 moutons en 1996. Le libre pâturage, où les animaux restent à l'extérieur notamment aussi de nuit, est mal compatible avec la présence d'ours.

Le pillage de ruchers peut être évité efficacement par l'installation de clôtures électriques.

Dégâts causés par les ours européens

(nombre d'animaux tués et de ruchers pillés)

| pays | moutons | chèvres | bovins | chevaux, ânes | ruchers | somme des dégâts en Euro par année |
|-----------------------|-----------------------|----------|---------|---------------|---------|------------------------------------|
| Autriche ¹ | 30 | - | 1 | - | 30 | 3'698 |
| Italie ² | 2 | 1 | 8 | 4 | 2 | 5'061 |
| Grèce ² | 12 | 4 | 124 | 21 | 331 | 66'330 |
| Slovénie ² | env. 300 | env. 300 | env. 10 | 1-2 | env. 20 | 48'509 |
| Espagne | 9 | 9 | 19 | 21 | - | 41'700 |
| Norvège ³ | 1821 (plus 32 rennes) | - | - | - | - | 454'047 |

¹ 1 Euro = 1,6 Fr.

² : 1990-96;

² : 1996;

³ : 1995

(tiré de: Swenson J., Gerstl N., Dahle B., Zedrosser A.: Final Draft Action plan for Conservation of the Brown Bear (*Ursus arctos*) in Europe, Council of Europe, 1999)

Dans tous les pays d'Europe de l'ouest et dans les pays d'Europe de l'est possédant les principales populations d'ours, les dégâts causés au petit bétail et aux ruchers sont indemnisés par l'Etat, des assurances ou des fonds de chasse.

La majeure partie des dégâts sont généralement causés par des "individus à problèmes" isolés. Les ours ont une faculté d'apprentissage élevée - ceci est également valable pour l'acquisition de mauvaises habitudes. On observe toujours des cas d'individus isolés qui se spécialisent sur les animaux domestiques par exemple. En 1994/1995, un seul ours a tué plus de 60 moutons sur 3 alpages dans le nord-ouest de la Slovénie. En 1994, ce sont 2 individus qui ont créé de l'agitation en basse Autriche et dans la Styrie. Des moutons ont été tués et l'un des deux ours errait régulièrement à proximité des habitations. Les 2 individus furent tirés, l'un d'eux par un chasseur en situation de légitime défense apparemment. Suite à cela, les dégâts se sont drastiquement réduits.

Les ours à problèmes peuvent également devenir un danger pour la sécurité humaine lorsqu'ils perdent leur crainte de l'homme en s'habituant à des ressources alimentaires liées à la présence humaine. Le *Plan de gestion pour l'ours brun en Autriche (voir la feuille: Protection légale et gestion en Europe et en Suisse)* consacre un chapitre spécial à la gestion d'animaux posant des problèmes. Ce plan prévoit de tirer les animaux qui causent des dégâts intolérables malgré la mise en œuvre de mesures de prévention ou qui deviennent un danger pour l'homme.

Les ours sont-ils dangereux?

Les attaques d'ours sur l'homme sont extrêmement rares, mais cela se produit parfois. En Italie, en France et en Espagne, durant ce siècle, il n'y a eu aucune attaque mortelle de la part d'ours vivant en liberté. La Suède et la Norvège déplorent chacune un cas. Des cas mortels d'attaques d'ours sont cependant connus dans les Balkans, les Carpates et la partie européenne de la Russie. Dans les régions où des populations d'ours sont établies, il convient de respecter certaines règles comportementales.

L'ours est craintif et il tente de fuir devant l'homme. Les contacts directs sont rares, car l'ours possède un excellent odorat et une ouïe très fine, et ces rencontres restent généralement sans suite. Dans le cadre d'une recherche sur l'ours effectuée en Scandinavie, 114 contacts ont été recensés. Il n'y a jamais eu d'attaque de la part des ours, et des attaques simulées se sont produites dans 5 cas seulement. En Autriche, sur 104 contacts il n'y a jamais eu d'attaque et seulement à 4 reprises des simulations.

Ces 10 dernières années, il y a eu pour l'ensemble de l'Europe - dont la partie européenne de la Russie - environ une douzaine d'accidents mortels liés à des rencontres avec des ours. Les victimes étaient généralement seules en forêt, occupées à des activités silencieuses telles la recherche de champignons ou de baies, et ceci par des conditions de vent défavorables. L'ours impliqué a senti, entendu ou vu trop tard les victimes et n'a ainsi pas pu éviter la rencontre suffisamment tôt. Il s'est senti menacé par l'apparition soudaine de la personne en question. Les femelles accompagnées de juvéniles notamment peuvent devenir furieuses dans de tels cas. L'attaque relève alors d'un acte de légitime défense. Des situations critiques peuvent également apparaître lors d'activités de chasse: par exemple lorsqu'un ours arrive sur le gibier fraîchement tiré avant le chasseur et qu'il revendique la propriété de la proie.

Les promeneurs qui restent sur les chemins n'ont pratiquement rien à craindre, surtout s'ils se déplacent - de façon perceptible - en groupes. On peut pratiquement exclure tout accident en établissant une obligation d'utiliser les chemins dans les régions à fortes populations d'ours.

Le nourrissage des ours au niveau de charniers spécialement entretenus à cet effet peut avoir des effets à double tranchant. Ce procédé est utilisé dans divers pays d'Europe de l'est - pour diminuer les dégâts sur le petit bétail et les cultures, ou alors pour permettre le maintien de populations importantes et pour en faciliter la chasse. Ce procédé est également pratiquement indispensable pour permettre aux touristes d'observer des ours. Le revers de la médaille de cette méthode est cependant que certains individus perdent leur crainte de l'homme, dont l'odeur imprègne inévitablement la nourriture distribuée. De tels nourrissages ont été effectués de manière excessive notamment en Roumanie d'où provient également largement le plus de cas d'attaques mortelles. En Roumanie, les ours ont littéralement été gavés par ces nourrissages. Leurs effectifs ont ainsi atteint des niveaux records, au bénéfice de la classe dirigeante, seule autorisée à chasser. De plus, des lâchers d'animaux provenant de zoos, qui ont aussi perdu leur crainte de l'homme, ont également été effectués. Par ces procédés, les rencontres dangereuses entre l'homme et l'ours sont en quelque sorte provoquées. Aussi, *le Plan de gestion pour l'ours brun en Autriche (voir feuille: Protection légale et gestion en Europe et en Suisse)* ne prévoit expressément aucun nourrissage.

Le groupe de travail autrichien *Braunbär-Life* donne les recommandations suivantes en ce qui concerne les comportements les plus adaptés dans le cas de rencontres entre homme et ours:

- **L'ours ne vous a pas encore repéré:** restez immobile et faites-vous remarquer en parlant. Ne fuyez pas, l'ours se retirera.
- **Vous apercevez un ourson:** Cette situation peut devenir dangereuse, car la femelle n'est généralement pas loin. Celle-ci s'inquiète pour son rejeton et elle est tout à fait prête à le défendre. Revenez sur vos pas lentement et prudemment.
- **L'ours se dresse devant vous, sur ses pattes postérieures:** Ceci n'est pas une menace. L'ours se comporte ainsi pour évaluer la situation. Restez debout et immobile et faites vous remarquer.
- **L'ours vous attaque:** Dans ce cas très rare, couchez-vous sur le ventre et mettez vos mains derrière la nuque. L'ours va vous inspecter et constater que vous ne représentez pas un danger. Attendez jusqu'à ce que l'ours se soit de nouveau éloigné suffisamment.

Protection légale et gestion en Europe et en Suisse

L'ours brun est protégé par des accords internationaux et par les législations nationales dans de nombreux pays. En plus, dans certains pays des concepts de gestion pour les populations d'ours locales ont été développés afin d'assurer la protection de l'espèce et une coexistence avec l'homme avec le moins de conflits possibles. Au niveau européen il existe un ²Action Plan² du Conseil de l'Europe qui poursuit les mêmes buts.

Les accords internationaux

La *Convention de Berne* (accord du 19 septembre 1979 portant sur le maintien de la flore et de la faune sauvages européennes et de leurs milieux naturels; est entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} juin 1982) classe l'ours brun dans l'Annexe II (espèces animales strictement protégées). La Bulgarie, la République Tchèque, la Finlande, la Slovaquie, l'Ukraine et la Turquie ont cependant introduit une réserve: dans ces pays l'ours brun ne bénéficie pas de la protection de la Convention de Berne.

La *Convention on International Trade in Endangered Species of the Wild Fauna and Flora* (CITES; 3.3.1973) réglemente le marché des animaux et des plantes menacés et aussi des produits qui en sont dérivés. L'ours brun est classé dans l'Annexe II (espèce potentiellement menacée). Pour le Bhoutan, la Chine, le Mexique et la Mongolie il est situé dans l'Annexe I (espèce menacée d'extinction).

La *Directive Faune-Habitat de l'UE* (92/43/EEC, 22.07.92) a pour but la conservation de la diversité spécifique par la protection des espèces et des habitats. L'ours brun figure dans l'Annexe IV et est ainsi strictement protégé. Les seules exceptions concernent les individus provoquant des dégâts sérieux ou nécessitant un retrait d'une région pour des raisons de sécurité. L'ours est également classé dans l'Annexe II de cette convention. Pour les espèces figurant à ce niveau, des territoires de protection doivent être spécialement constitués.

Statut légal en Suisse

Dans la *Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages* (loi sur la chasse, LChP), l'ours brun n'est pas cité comme espèce chassable. Selon l'article 7, tout animal qui ne fait pas partie des espèces chassables est protégé.

Dans l'*Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages* (Ordonnance sur la chasse, OChP), l'ours est inscrit parmi les espèces bénéficiant de dispositions spéciales, comme le lynx, le loup et quelques autres espèces animales. La confédération participe à 30-50% aux indemnités des dégâts causés par ces espèces au bétail, pour autant que le canton prenne en charge le reste. L'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEPF) peut d'un autre côté autoriser le tir d'individus isolés, si ceux-ci ont causé des dégâts intolérables.

L'OFEPF établit des concepts concernant les espèces en question. De tels "plans de gestion" réglementent la protection, le tir ou la capture, l'expertise des dégâts et l'utilisation ainsi que l'indemnisation de mesures préventives.

En 1996, l'OFEPF a constitué le groupe de travail grands prédateurs qui regroupe les institutions suivantes: OFEPF, Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG), les services de la chasse des cantons des Grisons et du Valais, l'association Suisse des éleveurs de moutons, l'association suisse des chasseurs, le WWF Suisse ou Pro Natura, la Société Suisse de Biologie de la Faune (SSBF), respectivement 1 expert provenant de France, d'Italie et de Suisse. Ce groupe de travail accompagne l'élaboration du plan de gestion demandé par la LChP.

Statut ailleurs en Europe

Un plan de gestion pour l'ours brun existe depuis 1997 en Autriche. Il doit garantir que:

- l'avenir de l'ours en Autriche soit assuré;
- aucun homme ne soit blessé ou tué par un ours;
- les dégâts dus aux ours soient maintenus à un minimum inévitable et qu'ils soient indemnisés de façon appropriée;
- l'ours soit accepté par la population comme une composante normale de la faune.

Le plan de gestion autrichien définit les règles pour la gestion future de l'ours et nomme les instances compétentes. Un élément important est représenté par l'institution des "Bärenanwälte" (les avocats de l'ours). Ceux-ci agissent en tant que spécialistes et interlocuteurs régionaux pour les questions liées à l'ours. Ils expertisent les dégâts et fournissent un travail d'information.

Sur la base d'un modèle d'évaluation de la qualité des habitats, dans lequel la proportion de forêts et le potentiel de conflits avec l'homme sont notamment considérés, le plan de gestion conclut que les Alpes autrichiennes contiennent encore suffisamment d'espaces pour des effectifs d'ours viables, tant que les échanges génétiques avec la population dinarique sont fonctionnels.

Le "plan de gestion de l'ours brun en Autriche" a été mis au point par une ONG. Ce n'est pas un document officiel.

Au niveau européen, le "Final Draft Action Plan for Conservation of the Brown Bear (*Ursus arctos*) in Europe", qui a été établi par 4 spécialistes européens des ours, poursuit les mêmes buts que les plans de gestion nationaux. Il a été publié par le Conseil de l'Europe au début de cette année.